

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 8 décembre, Le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin Gimbert à Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIELHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER (proc de E ROCHE), M ALLAMEL M BOUSCHON(proc de K ESSAYAR), S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), J SOUBEYRAND (proc de I NGUYEN), M THINON, JM DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER (proc de C WIOT), J BOYER, F CHASSON (proc de M CEYSSON), A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIELHE (proc de B TEYSSIER) et M TAUPENAS.

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 33

Procurations : 8

Votants : 41

Absents : 11

Date de convocation : 2/12/2022

Secrétaire de séance : J SOUBEYRAND

Absents : JP LARDY, R KAPPEL, MF TASTEVIN P MAISONNEUVE, P DUPONT, D BERAL, M CHAZE, V VANDUYNLAGER, A CHARROUD, G DOZ et A LAURENT

En présence des suppléants non votants :

Objet : Demande de subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de la voie douce Vesseaux - Saint-Privat -.

Dans le cadre de sa compétence « voies douces d'intérêt communautaire », la CCBA souhaite poursuivre le déploiement et l'aménagement de son réseau de voies douces. Un nouveau tronçon entre les communes de Saint-Privat et de Vesseaux a été étudié par voie de convention avec le SDEA jusqu'en phase AVP.

Les études doivent être poursuivies pour permettre le démarrage des travaux en 2023. Ainsi, il convient de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers (Etat, Région Auvergne Rhône-Alpes et Département de l'Ardèche) tant pour les études de faisabilité que pour les travaux.

Les éléments prévisionnels de l'opération sont les suivants :

Planning prévisionnel

Phases	Dates
PRO/DCE	Janvier à avril 2023
Passation des marchés de travaux	Mai à juillet 2023
Démarrage travaux	Septembre 2023

Plan prévisionnel de financement

Plan de financement			
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Montant des recettes
Etudes de maîtrise d'œuvre	35 000 €	Etat (30 %)	420 000 €
Travaux	1 365 000 €	Région (25 %)	350 000 €
		Département (25 %)	350 000 €
		Autofinancement (20 %)	280 000 €
TOTAL HT	1 400 000 €	TOTAL	1 400 000 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De solliciter, selon le plan de financement ci-dessus, les subventions auprès des partenaires financiers :

État au titre de la DETR 2023 ou DSIL 2023

Département (atout ruralité ou autre dispositif)

Région (contrat Région ou autre dispositif);

- D'autoriser le Président à conclure un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA, conformément à l'article L5111-1 du CGCT et à l'article L2511-6 du code de la commande publique ;
- D'autoriser le Président à lancer une consultation des entreprises en procédure adaptée dans le cadre de la passation d'un marché de travaux pour un montant estimé à 1,4 M€ HT et de l'autoriser à signer le contrat correspondant ;
- D'autoriser le Président à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
 Fait à UCEL, le 9 décembre 2022
 Le Président, Max TOURVIELHE



Accusé de réception en préfecture
 007-200073245-20221208-DEL08122022-09-DE
 Date de télétransmission : 13/12/2022
 Date de réception préfecture : 13/12/2022